EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités
Mai 2022

Sommaire

Points principaux 3
1 Investigations 4
2 Opérations 4
3 Légal 5
4 Media 9
5 Management 11
6 Relations extérieures 12
7 Conclusion 12

Points principaux

- Démarches administratives : **En Mai 2022**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- Une visite de prison et une émission télévision ont été faites ce mois-ci.
- **Le 10 Mai 2022**, une visite de prison a été effectuée à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda. Cette visite s'est inscrite dans le cadre du suivi de l'exécution des peines d'emprisonnement. Il concernait le condamné Harouna CAMARA et portait sur plusieurs points notamment les circonstances de son interpellation, son séjour carcéral, sur amendement, sur son insertion après son élargissement de prison. Le condamné Harouna CAMARA regrette foncièrement son acte. Il dit qu'il aura pour mission de conseiller sa famille lorsqu'il sortira de prison parce qu'il ne voudrait pas ce qu'il lui ait arrivé puisse être de même pour les membres de sa famille. Pour sa réinsertion sociale après son élargissement de prison, le dénommé Harouna CAMARA affirme qu'il s'occupera de ses champs et de sa famille.
- **Le 15 Mai 2022**, EAGLE SENEGAL était l'invité de la rédaction dans le journal en langue wolof de l'édition de 13 heures à la Télévision Futur Média (TFM). C'était l'occasion pour l'Assistant de Coordination de revenir sur la criminalité faunique notamment la collaboration avec le gouvernement du Sénégal à travers le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur, les conséquences et en appelant à une meilleure collaboration entre les forces de défenses et de sécurité pour une lutte efficace. La TFM est l'une des télévisions les plus suivies au Sénégal.
- Un enquêteur a rejoint le projet et un juriste et un enquêteur poursuivent leur test. Le chargé de média a fini sa période de test.
- La coordonnatrice a effectué une mission d'appui et d'assistance au projet EAGLE TOGO. Cette mission a permis l'interpellation le 19 Mai 2022 de deux (02) présumés trafiquants avec cinq (05) peaux de léopard, deux (02) peaux de lion, trois (03) peaux de serval, trente (30) griffes de lion et seize (16) dents d'hippopotame. A la suite de cette opération, la coordonnatrice a fait des séances de formation avec les enquêteurs notamment sur la couverture et les trusts building.

1 Investigations

Indicateur :

Nombre d'investigations ayant abouties à l'identification de nouvelles cibles	**21**
Investigations ayant abouti à une opération	**00**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**22**

03 missions ont été réalisées dans les régions de Kédougou, Tambacounda, Kolda et Saint Louis. **21** enquêtes ont permis l'identification de **22** nouvelles cibles durant le mois de Mai 2022 au Sénégal. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement et partiellement protégées. Aucune investigation n'a abouti à une opération portant sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**00**
Nombre de trafiquants arrêtés	**00**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

3 Légal

Indicateur

• Nombre de suivis d'audience (préciser le lieu et raison)	• **00**
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• **01** (Harouna CAMARA à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda).
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• **02** (Appel Mamady BALDE et autres à la cour d'appel de Ziguinchor).
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• **00**

00 audience s'est tenue ce mois-ci. **00** trafiquants en détention provisoire. **00** décision de justice ce Mois-ci. **01** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	• 00
• Audition	• 00
• Gardés à vue	• 00
• Déferrement au parquet	• 00
• Nombre de condamnés	• 00
• Nombre de visite en prison	• 01 (Harouna CAMARA à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda)
• Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	• 02 (Harouna CAMARA à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda)
• Nombre de personnes actuellement en prison	• 01 (Harouna CAMARA à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda)
• Nombre jour passé en prison	• 30 jours (Harouna CAMARA à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda).

- Au mois de Mai 2022, le département juridique n'a pas eu à assister à une opération mais une visite de prison et une rencontre de dialogue et de sensibilisation ont été effectuées respectivement à Tambacounda et à Kédougou.

- **Jail visite**

- **Le 10 Mai 2022,** le Département Juridique a effectué une visite de prison à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda. Cette visite s'est inscrite dans le cadre du suivi de l'exécution de la peine d'emprisonnement du condamné Harouna CAMARA et portait sur plusieurs points notamment les circonstances de son interpellation, son séjour carcéral, sur les regrets des

infractions qu'il a commis, sur son insertion après son élargissement de prison, sur sa collaboration avec les forces de défense et de sécurité pour dénoncer des cas de criminalité faunique et enfin sur l'intrusion de la bande armée malienne dans le parc ainsi que l'agenda de Sakhoba SIMAKHA.

- S'agissant du premier point à savoir les circonstances de son interpellation le condamné Harouna CAMARA a affirmé avoir été interpellé avec Toura SIMAKHA, Koutoubo DRAME et par la suite Sakhoba SIMAKHA. Ils avaient par dévers eux, deux peaux de léopard et trois pattes d'oryctérope. Il (Harouna CAMARA) a estimé qu'il est coupable des faits qui lui sont reprochés dans cette affaire. En effet, Harouna CAMARA se dit être peiné à l'endroit de Koutoubo DRAME qui a fait des jours de prison à cause de lui alors qu'il n'a rien fait.
- En ce qui concerne son séjour carcéral, le condamné Harouna CAMARA affirme qu'il a reçu les visites de sa famille et de Koutoubo DRAME. Sa santé s'améliore mais il ne prend plus ses médicaments. Durant ses journées, il conseille les détenus de tout faire pour éviter la prison une fois qu'ils seront sortis.
- S'agissant de l'amendement le dénommé Harouna CAMARA regrette foncièrement ce qu'il a fait et il affirme que c'est sa première fois dans cette vente de produits de faune. Il dit qu'il aura pour mission de conseiller sa famille lorsqu'il sortira de prison parce qu'il ne voudrait pas ce qu'il lui ait arrivé puisse être de même pour les membres de sa famille.
- Pour le point relatif à sa réinsertion sociale après son élargissement de prison, le dénommé Harouna CAMARA affirme qu'il s'occupera de ses champs et de sa famille.
- Et concernant sa collaboration avec les forces de défense et de sécurité pour dénoncer les cas de criminalité faunique, il se dit être prêt à collaborer pour dénoncer les cas de criminalité.
- Enfin pour le dernier point s'agissant de l'intrusion de la bande d'armée dans le parc et de l'agenda de Sakhoba SIMAKHA, le condamné Harouna CAMARA dit qu'il n'a pas connaissance de l'intrusion de la bande armée parce qu'il habite très loin de Boundou.

- **<u>Rencontre de dialogue et de sensibilisation au parquet de Kédougou</u>**
- Le département juridique a eu à rencontrer le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou. Cette rencontre entre dans le cadre de la collaboration avec les différents parquets. Celle-ci portait sur la présentation du réseau EAGLE et de son personnel, la criminalité faunique notamment ses enjeux et connexions, les législations internationale et nationale en matière faunique, les statistiques d'EAGLE Sénégal, la collaboration d'EAGLE avec les

autres parties prenantes notamment le parquet de Kédougou et enfin les perspectives et recommandations.

- S'agissant du premier point, à savoir la présentation du réseau EAGLE et de son personnel : les juristes ont eu à expliquer au Procureur de la République les pays où l'ONG EAGLE est implantée. De suite, une présentation des différents départements a été effectuée. Enfin les missions d'EAGLE ont été abordées à savoir la protection des espèces fauniques suivant une logique d'une bonne application de la loi faunique, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- En ce qui concerne le second point à savoir la criminalité faunique et ses enjeux : les juristes ont d'abord expliqué les enjeux économiques en soulevant les prix mirobolants de certaines espèces tel que le kilogramme de la corne de rhinocéros qui coûte 30 000 000 F CFA. Ce qui favorise la disparition accélérée des espèces sauvages provoquant un manque économique à gagner pour l'Etat avec le tourisme. Les juristes ont aussi relevé les enjeux sécuritaires de la criminalité faunique qui s'apprécient à l'aune de l'implication de certains groupes terroristes dans cette criminalité pour acheter des armes et entretenir leurs troupes grâce à l'argent tiré du braconnage. D'où l'importance pour les autorités de prendre les devants surtout pour une zone transfrontalière comme la région Kédougou. Enfin, les enjeux sanitaires ont été soulevés avec les animaux sains porteurs de bactéries, c'est l'exemple du pangolin considéré comme le responsable de la transmission du virus de la Covid 19 à l'homme ou de la chauve-souris avec le virus Ebola. Ils ont aussi mentionné les infractions connexes à la criminalité faunique comme le blanchissement d'argent, le trafic de stupéfiant, le trafic d'armes etc.
- En ce qui concerne la législation en matière faunique, les juristes ont abordé des différentes législations fauniques au niveau international (Convention de CITES, l'UICN etc.) et nationale (Constitution sénégalaise et Loi N° 86-04 du 24 Janvier 1986 ainsi que le Décret 86-844 Portant Code de la Chasse et de la Protection de la faune).
- S'agissant des statistiques d'EAGLE, les juristes ont mentionné que l'année précédente huit (8) opérations ont été effectuées dans l'ensemble du territoire sénégalais et ayant conduit à l'interpellation de seize (16) individus avec onze (11) peaux de léopard saisies à Kédougou.
- Concernant la collaboration d'EAGLE avec les autres parties prenantes, les juristes ont parlé des collaborateurs d'EAGLE notamment le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ils ont soulevé l'accord de partenariat entre la Direction Générale de la Police Nationale et EAGLE. Les juristes n'ont pas manqué de mentionner la collaboration avec le parquet de Kédougou notamment avec son prédécesseur et son substitut.

- S’agissant des perspectives et recommandations, le Procureur de la République de Kédougou a magnifié le travail qu’abat EAGLE et a été très content de la visite. Il se dit être conscient des enjeux liés à la criminalité faunique et qu’à cet effet il reste totalement à la disposition d’EAGLE pour toute dénonciation de cas de criminalité faunique. Par ailleurs, le Procureur de la République dit être contre la transaction et qu’il a donné des instructions fermes aux services concernés de ne plus procéder aux transactions en matière faunique dans le ressort de Kédougou. Il dit qu’il travaille avec les services de la gendarmerie dans les cas de criminalité faunique du fait de leur efficacité et de leur professionnalisme, à cet effet il recommande à EAGLE de travailler dans son ressort avec la gendarmerie en matière de criminalité faunique.
- Les juristes de l’ONG EAGLE Sénégal ont eu à rencontrer le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Kédougou sur recommandation du Procureur de la République. Les juristes lui ont expliqué ce qu’est la criminalité faunique et ses connexions. Le Commandant a affirmé qu’il a mené plusieurs opérations avec les parcs sous les ordres du Procureur de la République de Kédougou, mais il n’a jamais reçu de formation en criminalité faunique. De ce fait, les juristes n’ont pas manqué de lui notifier qu’EAGLE a l’habitude travailler avec le Commissariat Central de Kédougou ; et sur ce le commandant a rappelé qu’il est sous les ordres du Directeur de la Police Judiciaire. Enfin, il a remis ses contacts aux juristes et leur a affirmé qu’il restait à l’entière disposition de l’ONG EAGLE.

Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé :

- À préparer les voyages de la Coordinatrice pour la France et le Togo ;
- À l’établissement du compte rendu de recherche sur l’oryctérope ;
- À l’établissement de l’article mensuel ;
- Au suivi du retrait des décisions de justice auprès du parquet de Kédougou ;
- Au renforcement de capacités sur la CITES ;
- À l’organisation d’un thé-débat sur la notion de garde à vue ;
- À la poursuite de la formation du juriste stagiaire.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 01**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
01	**00**	**00**	**00**

Au mois de Mai 2022, une émission télévisée nous a été accordée par la Télévision Futur Média (TFM) dans son édition appelée : l'invité du journal de 13 heures. C'était l'occasion pour Bassirou Diagne qui avait représenté le projet de revenir sur plusieurs points de la criminalité faunique.

- **Opérations**

  Au mois de Mai 2022, aucune opération n'a été menée. Le département média a par contre procédé à la mise à jour et vérification de la base de données contacts trafiquants et l'ICS.

- **Site Web et médias sociaux**

  Le Département média a fait la mise à jour des contenus du site web et des médias sociaux concernant la criminalité faunique. Une veille médiatique a également été lancée.

- **Renforcement de capacité**

  Dans le cadre du renforcement de compétences, le Département média a veillé à la relecture du manuel de procédures et a effectuée des recherches sur la criminalité faunique notamment le trafic de faune en Afrique.

- **Team Building**

  Un team building a été organisé pour fêter l'anniversaire d'un activiste le 06 mai, moment de partage et de convivialité.

- **Consommables et Stock**

  Le département média a procédé à l'achat de consommables (20 cartouches d'encre 652 et 10 cartouches 123).

- **Production**

  Le département média a procédé à la conception et à la réalisation d'un dépliant sur la criminalité faunique. Une commande va être lancée pour le tirage de 200 dépliants.

- **Lien de l'émission**

  https://youtu.be/c7TM-hWF41s

Emission Télévision du 15 mai 2022 à la TFM

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	02
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	01

- Démarches administratives : En Mai 2022, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- Une visite de prison et une émission télévision ont été faites ce mois-ci.
- **Le 10 Mai 2022**, une visite de prison a été effectuée à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda. Cette visite s'est inscrite dans le cadre du suivi de l'exécution des peines d'emprisonnement. Il concernait le condamné Harouna CAMARA et portait sur plusieurs points notamment les circonstances de son interpellation, son séjour carcéral, sur amendement, sur son insertion après son élargissement de prison. Le condamné Harouna CAMARA regrette foncièrement son acte. Il dit qu'il aura pour mission de conseiller sa famille lorsqu'il sortira de prison parce qu'il ne voudrait pas ce qu'il lui ait arrivé puisse être de même pour les membres de sa famille. Pour sa réinsertion sociale après son élargissement de prison, le dénommé Harouna CAMARA affirme qu'il s'occupera de ses champs et de sa famille.
- **Le 15 Mai 2022**, EAGLE SENEGAL était l'invité de la rédaction dans le journal en langue wolof de l'édition de 13 heures à la Télévision Futur Média (TFM). C'était l'occasion pour l'Assistant de Coordination de revenir sur la criminalité faunique notamment la collaboration avec le gouvernement du Sénégal à travers le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur, les conséquences et en appelant à une meilleure collaboration entre les forces de défenses et de sécurité pour une lutte efficace. La TFM est l'une des télévisions les plus suivies au Sénégal.
- Un enquêteur a rejoint le projet et un juriste et un enquêteur poursuivent leur test. Le chargé de média a fini sa période de test.

- La coordonnatrice a effectué une mission d'appui et d'assistance au projet EAGLE TOGO. Cette mission a permis l'interpellation le 19 Mai 2022 de deux (02) présumés trafiquants avec cinq (05) peaux de léopard, deux (02) peaux de lion, trois (03) peaux de serval, trente (30) griffes de lion et seize (16) dents d'hippopotame. A la suite de cette opération, la coordonnatrice a fait des séances de formation avec les enquêteurs notamment sur la couverture et les trusts building.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		**08**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour	Visio conférence
00	**03**	**00**	**00**	**00**

En **Mai 2022**, **03** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et des opérations avec :

1. Le Procureur de la République de Kédougou
2. Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Kédougou
3. Le Directeur de la prison de Tambacounda

7 Conclusion

En Mai 2022, les activités du projet ont connu un nouveau ralentissement. Toutefois, l'équipe juridique a effectué un jail visite à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda mais aussi une visite de sensibilisation au tribunal de grande instance de Kédougou.

Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs. Après la signature de l'accord de partenariat relatif au renforcement du dispositif de contrôle, de sécurité et de surveillance, dans la lutte contre la criminalité faunique et ses connexions au Sénégal, EAGLE poursuit sa mise en œuvre.

EAGLE SENEGAL entend renouer avec les opérations les mois prochains pour poursuivre cette dynamique de lutte contre la criminalité faunique et les infractions connexes.